

**1 salarié est en arrêt de travail suite à des actes de harcèlement.**

*Il ne s'agit pas paroles contradictoires entre plusieurs personnes !*

*La situation est désormais officielle !*

À partir de là, une enquête judiciaire est en cours, et une enquête devra être organisée par la Direction de Verallia. Voir de la Direction de l'agence Intérimaire, puisque l'agence Intérimaire fournit du Personnel à Verallia qui utilise du personnel intérimaire, et à ce titre se doit d'en assurer leur protection.

**La CGT ne peut cautionner de tels agissements !**

- Nous avons d'ailleurs interpellé la direction le 12 juillet 2022 à 22h26 (*par mail avec copie à l'Inspection du Travail*) et avons rencontré la direction le 13 juillet à 16 h.
- Plusieurs personnes de l'encadrement de Verallia sont incriminées, la Direction doit enquêter d'autant plus qu'elle a été informée début juillet pour des faits similaires.

**La CGT n'a pas pour le moment les éléments lui permettant de prendre position sur ce qui se passe, une enquête doit se faire.**

**Mais attention !!!** Tant que l'enquête n'est pas faite, toutes les informations qui circulent ne sont pas forcément justes et avérées.

**Nous alertons les salariés** à ne pas tomber dans le "jugement populaire" inadapté et injuste, et à ne pas "pendre" ou "passer au goudron et aux plumes" qui que ce soit avant que l'enquête ne soit terminée. À l'issue de l'enquête seulement nous saurons ce qui s'est réellement passé !

**La CGT va donc suivre l'enquête, et participer à l'enquête**, d'autant qu'elle avait alerté la Direction depuis le 12 juillet sur des faits et comportements totalement inadaptés de la part de certains salariés de Verallia qui abusaient de leur "autorité" managériale.

**Pour la CGT, il est clair que même si le salarié n'est pas "parfait" il est inadmissible de lui faire subir du harcèlement ni de l'exposer à des dangers !** (*D'ailleurs, nous pouvons nous poser chacun la question : "qui peut se targuer d'être parfait" ?*).

- **D'autant plus quand il s'agit d'un salarié intérimaire pour lesquels les contrats sont très courts**, il est donc extrêmement facile pour la direction de ne pas les reconduire (*On a déjà eu des exemples où les choses ont été réglées immédiatement par la direction*)
- **Et la Direction ne peut pas se cacher derrière le manque de personnel** puisqu'elle assume le fait de ne pas recruter certains salariés y compris lorsque cela a des conséquences sur des arrêts de machines !

**Voici donc la position de la CGT à ce jour en fonction des informations dont nous avons connaissance, y compris les informations que nous ne pouvons divulguer du fait de l'enquête qui a commencé, ou qui va commencer, incessamment.**

Ramenons une des valeurs essentielles des verriers, "la solidarité des travailleurs" dans leur travail pénible, dur et difficile, tant dans la lutte pour améliorer leurs conditions, que dans le travail quotidien pour faire notre travail... **Ne nous trompons pas de combat !**